



DDTM du Finistère
- SEB -
28 FEV. 2024
Arrivée

DDTM du Finistère
- SEB -
07 FEV. 2024
Arrivée

Préfecture du Finistère
Direction de l'environnement
42, boulevard Duplex
CS 16033
29320 QUIMPER

Plobannaec-Lesconil,
Le 30/01/2024

Monsieur le Préfet,

Objet : Stérilisation des
œufs de goélands argentés
sur la commune de
Plobannaec-Lesconil

J'ai l'honneur de solliciter l'autorisation de réaliser, au printemps 2024, une opération de régularisation de la population des goélands argentés. A cet effet, je vous joins les documents suivants :

N/Réf : CLC/JP_2024-01-09

- l'imprimé Cerfa 13616*01 complété ;
- la cartographie de la campagne de stérilisation ;
- le communiqué de presse établi pour le bulletin municipal, la presse locale ainsi que pour les sites internet (facebook, instagram et site officiel Mairie).

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes salutations respectueuses.

Le Maire,

Cyrille LE CLEACH



MAIRIE DE PLOBANNALEC-LESCONIL
TI-KER PORNALÉG-LESCONIL

1, rue de la Mairie
29740 PLOBANNALEC-LESCONIL
02 98 82 20 22
www.plobannaec-lesconil.bzh



DES NUISANCES CONSTATEES DE PLUS EN PLUS IMPORTANTES ET DANS UN PERIMETRE ELARGI

La première nuisance constatée est d'ordre économique. En effet, les déjections causent d'importants dégâts sur les infrastructures portuaires, et notamment sur le toit de la criée, qui doit aujourd'hui être réparé pour permettre le maintien des activités économiques sur le port.

La criée de Lesconil abrite principalement l'activité d'une entreprise de transformation d'algues et nécessite des travaux de rénovation, ainsi que quelques entreprises de pêche et de mareyage. Une trentaine d'emplois sont liés directement.

Les travaux de rénovation de la toiture ont été inscrits dans le budget 2023 du Syndicat mixte pêche et plaisance de Cornouaille.

Par ailleurs, le nombre trop important de goélands génère des nuisances pour les habitants et riverains dans un périmètre de plus en plus élargi. La présence de goélands dans les alentours du port et au-delà constitue un problème qui excède, en période de nidification, les simples nuisances sonores ou les désagréments dus aux déjections (déjections qui impliquent un lavage plus fréquent des véhicules, ce qui est incohérent avec la nécessité de préserver la ressource en eau). En effet, les adultes veillent farouchement sur leurs œufs et n'hésitent pas à attaquer les personnes passant à proximité. Les administrés attendent de la commune qu'elle apporte des solutions.

Si les populations, principalement concentrées sur le front de mer, sont en nette régression depuis quelques années, elles sont encore importantes et suscitent de nombreuses plaintes de la part des habitants. Cette régression peut être imputée à la réelle prise de conscience des entreprises et des collectivités, qui évitent dorénavant de laisser quelque nourriture que ce soit en accès direct.

La commune met en place un certain nombre de mesures tout en essayant de maintenir en nombre suffisant les effectifs de cette espèce protégée, qui est par ailleurs emblématique de notre littoral.

Cependant, les moyens de dissuasion mis en place restent insuffisants.

MOYENS DE DISSUASION

Espace portuaire :

Les entreprises de mareyage sur le port sont depuis longtemps rompues aux techniques de dissuasion : certaines installent des filins sur les pourtours des toits (Coopérative maritime, Armement bigouden...), d'autres empêchent l'accès à la nourriture. Les containers entreposés en extérieur ne reçoivent que des déchets inertes. Chez Marinoë, les déchets sont également hors de portée des oiseaux car stockés dans un espace fermé. Ils sont ensuite récupérés par une entreprise spécialisée dans le retraitement des déchets.

Ecole primaire

L'école Fleming, qui génère également des déchets en raison de la restauration scolaire, stocke les containers à ordures dans un local fermé, où les éboueurs vont directement les prendre au moment de la collecte.

Habitants

Tous les habitants disposent de containers individuels pour les ordures ménagères. Celui-ci est fourni par la CCPBS (Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud) qui a la compétence déchets ménagers. Ces containers ne peuvent être sortis que la veille de la collecte au soir, le ramassage se faisant tôt le lendemain matin. Ils doivent être rentrés au plus tôt après la collecte. Ce système de conteneurisation individuelle a fait ses preuves en termes de salubrité publique. Certaines habitations en front de port sont équipées de filin sur leur toit afin d'éviter la nidification des goélands.

Outre les plaintes des usagers relatives au bruit, de nombreuses personnes déplorent les salissures causées par les déjections. D'une part, Les goélands, étant des oiseaux observateurs et opportunistes, ils continuent de s'introduire à l'intérieur du bâtiment de la criée engendrant un problème sanitaire récurrent. D'autre part, les déjections étant corrosives, elles attaquent aux matériels, aux revêtements et aux toitures.

La présence de goélands au port constitue un problème qui dépasse en période de nidification, les simples nuisances sonores ou les désagréments dus aux déjections. En effet, les adultes veillent farouchement sur leurs œufs et n'hésitent pas à attaquer les personnes passant à proximité. Cela crée un danger pour les professionnels travaillant ou intervenant sur l'espace portuaire.

DEMANDE DE DÉROGATION

- POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *
- LA DESTRUCTION *
- LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : *Mairie de Plohannalec - Lesconil*

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N° *1* Rue *de la Moirie*
 Commune *Plohannalec - Lesconil*
 Code postal *29740*

Nature des activités : *Collectivité Territoriale*

Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

	Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1	<i>Larus Argentatus</i> <i>Goéland Argenté</i>		
B2	<i>Larus Maximus</i> <i>Goéland Marin</i>		
B3			
B4			
B5			

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : *Limitation des espèces dans les zones urbanisées de la commune*

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
(enseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec époussette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser : Par stérilisation

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : période de nidification (Avril - Mai - Juin)

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives :

Départements :

Cantons :

Communes : Plobannapec - Lesconil

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Fourni en pièce jointe.

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

* cocher les cases correspondantes

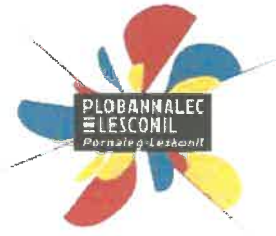
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Plobannapec - Lesconil

le 26/02/2014

Votre signature





BUT DE L'OPERATION

Campagne de stérilisation.

La commune de Plobannalec-Lesconil est confrontée, comme toutes les villes côtières, à des nuisances liées à la présence de goélands et plus particulièrement le goéland argenté. Il niche sur les toitures ou cheminées et de fait, engendre des nuisances sonores, des dégradations dues aux déjections et peut se montrer agressif envers l'humain lorsqu'il y a des poussins.

Une campagne de stérilisation a été réalisée pendant le printemps 2023 et a montré de bons résultats. Nous constatons que les désagréments sont toujours présents et les riverains nous alertent régulièrement. La commune est également sollicitée par la CCIMBO, gestionnaire des infrastructures pêche du Port de Lesconil, qui ne peut plus accéder au toit de la criée. La CCI, nous signale que les déjections abîme, et fragilise fortement la structure du toit.

C'est pourquoi nous sollicitons l'autorisation de réaliser une nouvelle campagne de stérilisation des œufs de goélands pour le printemps 2024. La zone visée par cette opération se situe au plus proche du port.

Mesures prises par la commune :

S'agissant d'une espèce d'oiseaux ayant pour habitude de nicher sur les toitures et cheminées, il est demandé à la population de ne pas nourrir les oiseaux afin de ne pas les attirer. C'est pourquoi nous procédons également aux ramassages des déchets régulièrement. Les poubelles sont munies de couvercles afin qu'ils ne puissent pas y accéder. Enfin, des publications sont régulièrement faites afin de sensibiliser les habitants (voir communiqué de presse joint).

Communiqué de presse

Campagne de stérilisation des œufs de goélands argentés

Le goéland argenté est une espèce d'oiseau marin très présent sur la commune de Plobannalec-Lesconil et plus particulièrement à Lesconil. Cette espèce protégée débute sa période de nidification dès le mois de mai . Il niche en hauteur sur les toitures et plus particulièrement les cheminées. Dans certains quartiers, sa présence trop importante crée des nuisances tant en période de nidification qu'après éclosion des œufs. Le goéland devient alors agressif et peut attaquer dans le cas où les poussins pourraient se trouver en danger.

La Mairie de Plobannalec-Lesconil a donc décidé cette année d'engager une campagne de stérilisation des œufs. Cette action ne peut être menée qu'avec l'autorisation Préfectorale. Cette action a pour but de réguler l'espèce mais également de limiter les nuisances sonores, les dégradations des toitures, les salissures et les agressions.

Cette opération sera réalisée par une entreprise habilitée (société de XXXXXXXX).

Les habitants concernés par les nuisances et souhaitant une intervention, doivent remplir le formulaire et le retourner à la mairie avant le XX/XX/XXXX.

Pour rappel, pour éviter la nidification des goélands :

- Ne pas nourrir les oiseaux
- Ne pas laisser de déchets à l'air libre (mettre dans des conteneurs avec couvercles)
- Poser des filets, pics afin d'empêcher que les oiseaux ne se posent sur les toitures
- Ne pas détruire le nid (reconstruction rapide à proximité)
- Ne pas enlever les œufs (deuxième ponte probable)
- Ne pas tuer les animaux (espèce protégée).



Formulaire d'inscription pour la campagne de stérilisation des œufs de goélands.

Date de la demande :
Nom – Prénom :
Adresse de la localisation du nid :
Téléphone (fixe et mobile) :
Mail :
Type de support (cheminé, toit plat.....) :
Hauteur :
Observations éventuelles :

Autorisation d'intervention en propriété privée

Je soussigné, M./Mme.....autorise l'entreprise « Accessible » à intervenir sur ma propriété dont l'adresse est mentionnée ci dessus pour la campagne de stérilisation des œufs de goélands organisée par la commune et autorisée par Arrêté Préfectoral en date du XX/XX/XXXX.

Fait à :, le :

Signature :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion du dossier stérilisation des œufs de goélands, organisé par la Ville de Plobannaec-Lesconil. Le destinataire des données est le service administratif de la mairie. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser : Mairie de Plobannaec-Lesconil, 1 rue de la Mairie, 29740 PLOBANNALEC-LESCONIL, 02 98 82 20 22.

